



académie d'aix-marseille

Direction Académique des Technologies et des Systèmes d'Information

DATSI/13-599-16 du 03/06/2013

FORMATION DES COORDINATEURS TICE DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements du second degré publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : M. MAUREL - Adjoint C-TICE & DATSI - Tel : 04 42 91 75 91 - Fax : 04 42 91 70 10 - Mel : olivier.maurel@ac-aix-marseille.fr - Mme AVERSANO - DAFIP - Tel : 04 42 93 88 96 - Fax : 04 42 93 88 98 - Mél : corinne.aversano@ac-aix-marseille.fr

Le coordinateur TICE membre du conseil pédagogique de l'EPLÉ a pour missions :

- de développer et faciliter l'utilisation pédagogique des TICE par les enseignants dans leur activité d'enseignement ;
- d'assurer dans la durée un rôle de coordination et de conseil pour l'établissement ;
- de faire l'interface avec l'environnement institutionnel au sujet de l'utilisation du numérique dans l'enseignement.
- de proposer au chef d'établissement et d'assurer le suivi du plan de formation au numérique de ses collègues lorsqu'il assure la fonction de référent numérique

Compte tenu de l'importance du rôle des personnes ressources TICE, le dispositif mis en place en 2012-2013, sous la forme de dix-huit journées de formations est reconduit.

Au cours de cette formation, les stagiaires pourront valider les compétences du C2i2e (certificat informatique internet niveau 2 enseignant).

Les séances de formation ont lieu le mardi sur 18 semaines réparties sur l'année.

L'université (ESPE) pourra proposer aux stagiaires, en fonction des besoins qu'ils expriment, des actions complémentaires (4 mardis supplémentaires).

Les chefs d'établissements, soumettant une ou plusieurs candidatures, s'engagent à ce que les enseignants de disciplines n'aient pas de charge de cours le mardi afin de permettre aux candidats retenus de participer à ces séances.

Pour les établissements d'enseignement privé sous contrat, la participation à cette action suppose une prise en compte selon les procédures habituelles.

Objectifs :

- Former des enseignants / personnes ressources capables de susciter et d'animer les initiatives pédagogiques dans le domaine du numérique au sein de leur établissement.
- Permettre aux établissements de disposer des compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet pédagogique dans l'utilisation du numérique.
- Les compétences visées sont de nature pédagogique et non technique. Les coordinateurs TICE doivent avoir une vision globale des usages pédagogiques dans l'ensemble des enseignements, une connaissance des orientations et recommandations académiques et être capables d'animer une réflexion collective sur le projet d'établissement en matière de numérique.
- Les besoins de formation liés aux aspects techniques doivent trouver une réponse dans l'offre correspondante du PAF ou dans des actions spécifiques organisées par l'université (ESPE).

Candidatures :

La candidature est établie par l'établissement demandeur.

Elle trouve sa justification dans la création des conditions de réalisation du projet de l'établissement, au regard notamment des actions envisagées dans le domaine du numérique et des compétences existantes.

L'enseignant concerné s'engage à contribuer au développement du projet pédagogique de son établissement en tant que coordinateur TICE.

Les collèges, lycées, et lycées professionnels peuvent proposer chacun une ou plusieurs candidatures.

Les candidatures doivent parvenir par courrier, télécopie ou courrier électronique avant le 02 juillet 2013 auprès du Pôle TICE Direction académique des technologies et systèmes d'information.

DATSI (Pôle TICE)

Olivier Maurel

Rectorat Aix-Marseille

Place Lucien paye

13621 Aix en Provence

Tél : 04 42 91 75 91 – Télécopie : 04 42 91 70 10

Mél : datsitice@ac-aix-marseille.fr

Modalités d'examen des candidatures :

Les candidatures seront examinées, en fonction du projet pédagogique de l'établissement (Actions numériques du PAF) et des compétences existantes.

Le bénéfice de cette formation est accordé prioritairement aux établissements dont aucun personnel n'a bénéficié d'une formation lourde TICE.

Le dossier communiqué doit comprendre les pièces suivantes :

- Fiche de candidature « établissement » (modèle en annexe)
- Lettre de motivation du candidat.

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Formation coordinateur TICE - Fiche de candidature établissement

Etablissement :
Adresse :
Téléphone : Télécopie :
Courrier électronique :

Eléments du projet de l'établissement justifiant la demande de formation (si nécessaire, joindre un document complémentaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Compétences TICE disponibles dans l'établissement (disciplinaires, formation institutionnelle, autodidacte) :

.....
.....

Enseignant candidat :

Nom : Prénom :

Grade : Echelon : Discipline :

Situation administrative (en poste, titulaire académique, délégation rectorale, etc.) :

.....

Compétences en matière d'informatique et multimédia :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Joindre une lettre de motivation.

La présente candidature vaut engagement à intervenir au service du développement des TICE dans l'établissement en tant que personne ressource.

Fait à..... le

Signature de l'enseignant

Avis du chef d'établissement :

.....
.....
.....

Nombre d'enseignants de l'établissement ayant bénéficié d'une formation lourde TICE depuis 2003:

Signature du chef d'établissement